

Gouvernement du Québec

### Décret 1219-97, 17 septembre 1997

CONCERNANT le changement du siège social de la Société québécoise des transports

ATTENDU QUE la Loi sur la Société québécoise des transports (L.R.Q., c. S-22.1) édicte, à son article 3, que cette société a son siège social à l'endroit déterminé par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1323-88 du 31 août 1988, la société a son siège social à Montréal, au 1410, rue Stanley, 8<sup>e</sup> étage;

ATTENDU QUE cette société n'exerce plus aucune activité à cet endroit et qu'il est opportun de modifier le lieu de son siège social;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE le siège social de la Société québécoise des transports soit situé au 700, boulevard René-Lévesque Est, 28<sup>e</sup> étage, Québec, G1R 5H1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28590

Gouvernement du Québec

### Décret 1220-97, 17 septembre 1997

CONCERNANT la nomination de six membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011) stipule que la Société de l'assurance automobile du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de onze membres, dont un président et un vice-président, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi précise que les membres du conseil d'administration, autres que le président et les vice-présidents de la Société, sont nommés pour au plus trois ans et qu'à l'expiration de leur mandat, ils demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE madame Line Bernier a été nommée membre du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec par le décret 1049-94 du 6 juillet 1994, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Rollande Plamondon et messieurs Francis Lévesque, Jacques Nolet, Jean Nuyts de Martel et Daniel Tremblay ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec par le décret 573-96 du 15 mai 1996, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports:

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour un mandat de deux ans à compter des présentes:

— madame Line Bernier, conseillère-directrice, Association des citoyens et citoyennes pour l'information sur les droits des accidentés du Montréal Métropolitain inc., pour un nouveau mandat;

— madame Rollande Plamondon, présidente, Voyages Plamondon inc., pour un nouveau mandat;

— monsieur Francis Lévesque, médecin, Régie de l'assurance-maladie du Québec, pour un nouveau mandat;

— monsieur Jacques Nolet, directeur général, Institut de réadaptation de Montréal, pour un nouveau mandat;

— monsieur Jean Nuyts de Martel, conseiller spécial, Groupe Chagnon, pour un nouveau mandat;

— monsieur Daniel Tremblay, conseiller, MMSA Services Actuariels, pour un nouveau mandat.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
MICHEL CARPENTIER

28591